RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TOULON, le 14/01/2026

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE TOULON
5 rue Jean Racine
CS 40510
83041 TOULON CEDEX 09
Téléphone : 04 94 42 79 30
Télécopie : 04 94 42 79 89
Adresse courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr
Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00

https://toulon.tribunal-administratif.fr

E25000099 / 83

Monsieur le Maire
COMMUNE DE LA FARLEDE
Hôtel de ville
140, place de la Liberté
83210 LA FARLEDE

Dossier n° : E25000099 / 83
(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme révisé de la commune de La Farlède

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Madame Anne-Sophie PHILIP, demeurant 22 balcon d'Alicastre Domaine de Valcros, LA LONDE-LES-MAURES (83250) (tel portable : 06 07 03 71 07) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

N. PRATO-VIOT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

09/01/2026

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

N° E25000099 /83

LA MAGISTRATE EN CHARGE DES ENQUETES PUBLIQUES

E- Décision désignation commission ou commissaire du 09/01/2026

Vu la lettre, enregistrée le 16/12/2025, par laquelle le maire de la commune de La Farlède demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme révisé de la commune de La Farlède ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Mme Hermine LE GARS en qualité de magistrate déléguée aux enquêtes publiques ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Anne-Sophie PHILIP est désignée en qualité de commissaire-enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE3 : La présente décision sera notifiée à la commune de la Farlède et à Madame Anne-Sophie PHILIP, commissaire-enquêteur.

Fait à TOULON, le 09/01/2026

La magistrate déléguée,

Hermine LE GARS